

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 28 AVRIL 2026 (après-midi)

Le 29 avril 2025 à 14h30 s'est réuni le Comité Social et Économique de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais au siège, rue de Beaufort à ARRAS et en visioconférence via le logiciel TEAMS.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur

Monsieur Sébastien BRUNO, Directeur Général

Madame Élodie DESAUW, Responsable des Ressources Humaines

Membres délibératifs :

Madame Lucie COPPEY, élue CFDT

Monsieur Samuel TOMASI, élu CFTC

Madame Lætitia GOUJARD-LEDUC, élue CFTC

Madame Cindy LEGRAND, élue CFTC

Madame Dorothée DOYEN, élue CFTC

Monsieur Nicolas PRZYBYLSKI, élu CFTC

Madame Céline LEU, élue suppléante CFTC

Madame Korine BLONDEL, élue suppléante CFTC

Madame Stéphanie MAUBERT, élu FO

Monsieur Romain DELACRE, élu suppléant FO

Madame Julie GRILLON, élue CGT

Monsieur Grégory BAUDRY, élu CGT

Monsieur Rémy CARAMIA, élu suppléant CGT

Assistaient également en qualité de suppléants du CSE :

Madame Marie DURIN, élue suppléante CFTC

Madame Nelly REGNIER, élue suppléante CFTC

Assistaient également à la réunion en leur qualité de représentant syndical (R.S.) au CSE :

Madame Cindy DUBLEUMORTIER (CFTC)

Madame Odile VANDERBEKE (CFDT)

Étaient excusés

Madame Nathalie SAUVAGE, élue CFDT

Monsieur Mathieu SPRIET, élu CFDT

Madame Sarah DUQUESNOY, élue CFTC

Monsieur Jean-David ROGEZ, élu CFTC

Madame Sophie VEROVE, élue FO

Madame Peggy TURBANT, élue FO

Monsieur Sacha LACOSTE, élu FO

I- Présentation des comptes 2025 par l'expert-comptable et vote relatif à ces derniers (PJ)

A- Présentation Générale

Madame Ansart indique qu'elle va présenter les comptes du CSE de CAF du Pas-de-Calais arrêtés au 31/12/2025.

Elle s'appuie sur les documents figurant en annexe page 3 (rapport des comptes 2025 et Inventaire plan comptable).

La comptabilité est tenue par leur cabinet ; ils ont récupéré la totalité des pièces comptables du CSE qui sont en conformité avec les normes et les diligences prescrites par l'ordre des experts-comptables et les ont saisis dans un logiciel informatique. Seuls les flux financiers initient les écritures et les engagements ne sont inventoriés que lors de la synthèse annuelle.

Le cabinet a procédé à la révision des comptes composant l'actif et le passif du bilan.

L'exercice 2025 se solde par un résultat positif global de 130 640,32 euros : un excédent de 127 994,32 euros sur les activités sociales et de 2646,00 euros sur le fonctionnement.

Le fonds de roulement a augmenté de 63 000 euros et s'élève à 473 000 euros et a pour objectif d'être toujours stable sur les années suivantes étant donné qu'il s'avère nécessaire au paiement des chèques vacances.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 60 474,64 euros et les produits s'élèvent à 63 120,64 euros correspondant à la subvention fonctionnement (détail des différents postes page 8).

Au niveau des activités sociales, les charges nettes du CSE s'élèvent à 736 520,47 euros et la subvention des ASC pour 2025 s'élève à 844 755,43 euros.

La situation de la trésorerie s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent. Elle est, au 31/12/2025, à 401 214,37 euros contre 341 083,70 euros l'année dernière.

Les dettes à court terme (13 325 euros) sont largement couvertes par les valeurs réalisables et disponibles (486 438 euros).

B- le bilan

Madame Ansart explique qu'un bilan se compose d'un actif et d'un passif et que c'est une photo du patrimoine du CSE à une date donnée (31/12/2025).

- L'actif comprend le patrimoine immobilisé pour une valeur brute de 546 783,33 euros et est composé des immobilisations corporelles donc les 2 bâtiments, Arras pour une valeur de 300 000 euros et Stella pour une valeur de 210 000 euros et ensuite le CSE possède du mobilier pour une valeur de 1429,27 euros.

Dans l'actif, il y a également les immobilisations financières pour les prêts (solde des prêts en cours de remboursement) et pour la SCI d'Antibes. S'ajoutent également des produits à recevoir c'est-à-dire des produits qui concernaient l'année 2025 et qui n'étaient pas encore reçus au 31/12/2025 et la dotation de décembre 2025 pour une valeur de 85 223,94 euros.

Nous retrouvons ensuite dans l'actif les disponibilités d'un montant de 401 214,37 euros qui sont composées du compte courant avec un solde positif de 16 411,24 euros, d'un livret au Crédit Mutuel avec un solde positif de 384 399,36 et des caisses d'Arras (282,33 euros) et de Calais (121,44 euros).

Enfin nous avons les charges constatées d'avance qui sont des charges payées pendant l'exercice 2025 mais qui concernent des dépenses 2026 pour un montant de 179 768,51 euros.

Le total du bilan actif au 31 décembre 2025 s'élève donc à 1 211 760,42 euros.

Le passif est quant à lui composé tout d'abord des fonds sociaux. Ce sont les résultats dégagés depuis l'origine du CSE.

Conformément aux principes habituellement retenus, les excédents antérieurs sont ventilés en Activités Sociales et en fonctionnement afin de respecter l'historique de la séparation des 2 structures.

Les excédents antérieurs fonctionnement s'élèvent à 75 002,97 euros sur lesquels s'ajoutent ceux de 2024 d'un montant de 2647,54 euros moins les 10 % affectés en ASC soit un solde de 77 385,76 euros au 31/12/2025.

Les excédents antérieurs ASC s'élèvent à 894 341,82 euros sur lesquels s'ajoutent ceux de 2024 d'un montant de 58 087,43 euros plus les 10 % de l'excédent fonctionnement de 2024 de 264,75 euros soit un total de 952 694,00 euros au 31/12/2025.

Compte tenu de l'excédent global 2025 de 130 640,32 euros, les réserves globales du CSE s'élèvent à 1 160 720,08 euros au 31/12/2025.

S'ajoute ensuite au passif les charges à payer à compter de janvier 2026 mais qui concernent l'année 2025 d'un montant de 13 324,58 euros.

Enfin nous avons les produits constatés d'avance qui concernent des produits 2026 reçus en 2025 d'un total de 37 715,76 euros.

Ainsi le total du bilan passif au 31 décembre 2025 est de 1 211 760,42 euros, montant identique à l'actif.

C- Le compte de résultat

Madame Ansart présente les comptes AEP et ASC.

Elle précise que le compte de résultat reprend toutes les dépenses et les produits qui ont eu lieu du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Elle commence par la partie AEP avec un tableau reprenant les données 2025 et 2024.

Total des dépenses de fonctionnement 2024 : 60 474 euros.

Total des produits : 63 120,64 euros constitués de la subvention.

Il en résulte un excédent de frais de fonctionnement de 2646,00 euros.

Madame Ansart poursuit sur les ASC :

Les charges de 2025 (vacances, Stella, Noël ...) s'élèvent à 1 048 142,95 euros.

Madame Ansart souligne que les 2 postes principaux de dépenses sont, comme d'habitude, Noël et les chèques vacances avec beaucoup plus de voyages et sorties en 2025.

Les produits sont les suivants pour 2025 :

- La subvention patronale pour les activités Sociales s'est élevée, pour l'exercice 2024 à 844 755,43 euros.
- Le montant des remboursements chèques déjeuner 2024 versés au CSE s'est élevé à 19 303,00 euros.

De plus, il existe :

- Des produits financiers pour 456,36 euros qui sont les intérêts du livret pour 319,87 euros et les intérêts des prêts pour 136,49 euros .

Ainsi, le résultat des Activités Sociales est un excédent de 127 994,32 euros.

D- Quelques remarques

Madame Ansart indique que le sondage des justificatifs ne relève pas d'anomalies particulières. Ils sont présents et correspondent aux mouvements financiers et la gestion des comptes est tenue de manière rigoureuse comme les années précédentes.

La situation financière est satisfaisante puisque l'actif circulant de 486 438 euros est bien supérieur aux dettes à court terme de 13 325 euros ce qui donne un fonds de roulement qui s'élève donc à 473 114 euros.

Elle précise enfin que l'on trouve sur les pages suivants les bilans et comptes de résultat qui ont fait l'objet d'une présentation en détail.

E- Demandes de précisions des élus :

Monsieur Tomasi souhaite préciser que sur les chèques vacances, il y a en charges 406 609 euros et en produits 6570. Les vraies charges sont bien de 406 609 euros, les produits sont les chèques vacances donnés par les agents pour payer des sorties avec un suivi des stocks et des évolutions d'une année sur l'autre.

Madame Coppey demande si les stocks illicado et tirs groupés servent pour la tombola.

Monsieur Tomasi répond que le stock est toujours réutilisé, souvent oui pour la tombola, mais aussi pour des cadeaux naissance par exemple. Il est difficile de tomber pile alors il commande toujours un peu plus pour réajuster mais il n'y a jamais de pertes pour le CSE.

Madame Coppey indique qu'il y a une erreur dans le grand livre au niveau de l'arbre de Noël. Il est indiqué Artois expo alors que c'était à la salle Gambetta de Calais.

Monsieur Tomasi répond que c'est normal car c'est une dépense de l'année dernière payé en février 2025.

Monsieur Baudry indique que le bilan lui semble rigoureux mais il est surpris par le montant élevé de l'excédent.

Monsieur Tomasi répond que cela va être abordé dans les points 3 et 4 mais en regardant le prévisionnel Monsieur Baudry peut voir que les choses ont été correctement estimées côté dépenses même s'il y avait des doutes avec l'ajout des nouveaux arrivants. Ce qui n'avait pas forcément été bien estimé ce sont les rentrées. Le but n'est pas de faire de gain et c'est pour cette raison qu'il n'a pas présenté, aujourd'hui, de prévisionnel 2026 mais propose des discussions autour car il faut avoir la donnée prévue par l'employeur sur les entrées pour être plus précis et pour calculer des dépenses qui soient équivalentes aux entrées.

Monsieur Baudry demande s'il s'agit donc d'une sécurité.

Monsieur Tomasi répond que non, pas sur cette année. Il rappelle qu'il y avait une somme qui était prévue pour Disney 2026 (20 000 €) et aussi 30 000 euros de marge si on avait voulu mettre en place autre chose en 2025 ce qui n'a pas été le cas. Monsieur Tomasi ne peut pas expliquer totalement les produits aujourd'hui à part qu'il y avait eu :

- une rallonge de la Direction de 40 000 euros pour financer l'arbre de Noël ;
- qu'il y avait énormément de CDD en 2025 et donc beaucoup plus d'entrées que prévu ;
- la mise en œuvre de la classification qui a eu une incidence importante sur les CDD.

Il pense donc que nous aurons beaucoup plus d'entrée à l'avenir que ce que nous avons eu, par exemple, en 2024 mais il ne sait pas l'estimer exactement aujourd'hui car justement il y a à la fois la classification et à la fois le nombre de CDD. C'est pour cette raison qu'il s'est rapproché de la Direction dès le début du mois d'avril et attend des données qui devraient être consolidées bientôt et qui permettront d'avoir les produits 2026. Avec les produits, nous aurons une idée de ce que l'on dépense et ça laissera la marge à utiliser à ajouter à l'excédent de cette année. Cela permettra ensuite de prendre des décisions et de faire plus de dépenses cette année. C'est aussi pour cette raison que ce matin, il a dit qu'il faudra en discuter car une aide pour le sport ou les loisirs est évoquée depuis longtemps par exemple. Il est aussi possible d'augmenter la dotation pour Noël puisque nous ne sommes pas au plafond. Mais il faudra discuter de tout cela. Il souligne qu'il ne faut tout de même pas partir de l'idée que ce que nous avons eu cette année sera identique l'année prochaine car il rappelle que lors des débats l'an passé on avait plutôt l'impression qu'on dépenserait trop.

Il souhaiterait mettre en place une réunion d'élus pour définir les choix qui seront faits.

Monsieur Pion rappelle que l'année 2025 a été une année exceptionnelle en matière de soutien en CDD avec la mise en œuvre de la solidarité à la source. À l'heure actuelle c'est plutôt l'inverse car nous sommes passé de 22 CDD en plus à 0 ETP en plus côté national. Nous sommes plus proches de ce que nous avons connu sur l'année 2024 mais dans une proportion budgétaire qui se contracte aussi de ce côté.

Monsieur Pion est d'accord avec Monsieur Tomasi sur le fait qu'il ne faut pas attendre la même définition en 2026 qu'en 2025.

Monsieur Bruno ajoute qu'il y a, en effet, une augmentation mécanique liée à la classification mais il y aura tout de même une différence.

Monsieur Pion ajoute qu'il faudra aussi rajouter, sur 2026, nos 1eres restitutions de poste.

Monsieur Bruno pense qu'il y aura un effet de compensation entre les plus et les moins mais 2026 représente la photo réelle. Il ajoute que c'est peut-être une bonne année de transition pour consommer l'excédent.

Monsieur Tomasi répond qu'on ne peut pas non plus faire dans une année beaucoup plus que ce que nous pourrons faire les autres années. C'est pour cela qu'une estimation de ce que nous pourrons faire à partir de maintenant est à établir et permettra d'étaler les choses sur plusieurs années et d'avoir un équilibre. Toute la facilité financière acquise permet de gérer sans aucun souci tous les paiements de l'année. Là, nous sommes dans une année exceptionnelle et il n'y a pas vocation à garder ces sommes et donc, plutôt, à réfléchir sur ce qui pourra être mis en place.

Madame Vanderbeke répond qu'il faut faire attention car si on reprend le budget des œuvres sociales de 2024 par rapport à 2025, il y a seulement 117 000 euros d'écart ce qui veut dire que, si on était resté dans le même montant cet excédent n'aurait été que de 17 000 euros.

Monsieur Tomasi répond qu'il faut enlever les 40 000 euros de la Direction qui sont aussi exceptionnels, les 20 000 € prévus pour Disney en 2026

Madame Vanderbeke indique qu'il ne faut pas, dans ce cas, se projeter sur le trop long terme car il faudra pouvoir financer.

Monsieur Tomasi répond que c'est pour cette raison qu'il dit qu'il faut attendre les données sur les entrées 2026 prévues car il pense qu'elles seront quand même encore supérieures à ce qu'elles étaient en 2024. Il ne s'attendait pas à une différence aussi importante et c'est pour cette raison qu'il ne présente pas de prévisionnel aujourd'hui. Il est certain quand même que le réel 2026 sera plus important que 2024 et que le CSE disposera donc de sommes plus importantes. Il faut voir où les élus souhaitent les affecter.

Madame Vanderbeke répond qu'il faudra le faire sans partir sur des projets à long termes.

Monsieur Tomasi pense que c'est peut-être l'occasion de penser aux chèques sports qui parlaient à plusieurs organisations syndicales. C'est possible de tester et d'être proche de quelque chose qui touche la majorité des agents mais il faut voir si cela intéressera vraiment et garder nos postes principaux qui sont les cartes cadeaux de fin d'année et les ANCV.

Madame Ansart ajoute, pour répondre en complément à la question de Monsieur Baudry sur l'excédent, qu'en regardant page 14 c'est plus parlant. On voit bien que la subvention pour les œuvres sociales est passé de 742 000 à 844 000 euros. Il y a donc, quand même, 102 000 euros de subvention de la Direction en plus entre 2024 et 2025.

Monsieur Tomasi ajoute que sont compris les 40 000 euros pour l'arbre de Noël.

Monsieur Baudry répond que le montant de l'excédent existe quand même.

Monsieur Tomasi répond que oui mais il est lié à tout ça. Globalement, dans les estimations qui avait été faite, il ne s'est pas trop trompé d'estimation de la dépense même s'il n'avait pas anticipé les conséquences de la

classification. L'important est d'essayer d'équilibrer au maximum et de garder le fonds de roulement stable.
Il propose aux élus de voter ce bilan.

Le bilan 2025 est approuvé à l'unanimité des 13 votants.

II- Vote sur un éventuel transfert de l'excédent annuel du budget de fonctionnement (un peu moins de 300 euros) vers le budget des activités sociales et culturelles

Monsieur Tomasi indique que cela fait 2 ans que le reliquat de budget de fonctionnement est faible mais les élus ont pris l'habitude de transférer 10 % de l'excédent annuel vers le budget ASC.

Monsieur Tomasi propose donc, comme l'année dernière et comme c'est autorisé par loi, de transférer 10 % de l'excédent des frais de fonctionnement vers les ASC, soit 264,60 euros.

Madame Grillon indique qu'elle ne voit pas l'intérêt de faire un transfert de 300 euros au vu du montant de l'excédent. De plus, si par la suite le CSE doit faire une expertise, il peut être gênant d'avoir des transferts d'excédent, s'il ne peut pas la prendre en charge.

Monsieur Tomasi répond qu'en effet, il n'y a pas plus d'intérêt d'un côté comme de l'autre mais que, comme il n'y a pas d'intérêt à les garder en fonctionnement, il préfère mettre cette somme sur les ASC car il est impossible de la transférer à un autre moment. Cette somme, même minime est en excédent, peut être utilisée, même dans 10 ans alors qu'il n'y aura plus moyen de transférer du budget fonctionnement.

Monsieur Caramia répond que c'était justement une question des élus CGT de savoir ce que devenait cet excédent de fonctionnement s'il n'était pas transféré vers les ASC.

Monsieur Tomasi répond que Madame Goujard avait répondu que, contrairement à ce que disait la CGT, on pourrait faire une expertise. C'est seulement si le CSE affirme ne pas pouvoir faire cette expertise par manque de moyen en ayant fait ce genre de transfert que cela devient problématique. Or, il y a plus de 77 000 euros de solde en frais de fonctionnement. Nous sommes plus sur un budget qui est difficile à dépenser sauf si nous devons faire des travaux ou prévoir beaucoup de formations. Il ajoute penser qu'il n'y a pas un énorme intérêt à transférer moins de 300 euros mais il trouve que c'est bien de le faire car le budget ASC est pour les agents.

Monsieur Caramia répond que, sur le principe, les élus CGT ne sont pas favorables, même s'ils entendent les arguments de Monsieur Tomasi.

Monsieur Tomasi répond que chacun a le droit de donner son avis et qu'il donne juste le sien.

Il propose maintenant aux élus de voter.

Les élus approuvent le transfert à la majorité (10 pour et 3 contre (CGT))

III- Retour sur le prévisionnel 2025 avec les montants réels

Monsieur Tomasi indique que l'estimation du budget frais de fonctionnement d'Arras a été faite en mettant toujours un peu de montants pour des travaux éventuels mais il n'y a en a pas eu qui ont été faits. Il y a donc 7000 euros au lieu de 10 000 euros.

Concernant l'IREO, comme le dit Madame Ansart, la différence est qu'elle parle de 2025 alors que Monsieur Tomasi parle en année complète. Or, il y a eu une demande d'un syndicat qui a été faite début 2025 pour la dotation 2024.

Concernant le budget formation, il n'est pas possible de connaître le nombre de demandes, il met donc un montant estimé. Il y en a eu 4 pour un montant de 6910 euros ce qui est moins que prévu.

Concernant Stella et Antibes, l'estimation était de 12 000 euros et nous sommes à 11 800 euros.

Nous arrivons donc à un montant prévisionnel pour lequel nous avons fait moins de dépenses ; 60 252 euros au lieu de 67 500 euros prévus.

Monsieur Tomasi explique ensuite que, sur les ASC, sur les ANCV, il était prévu 400 000 euros. En général, les commandes sont déjà faites et il est facile d'estimer le montant. Nous sommes donc à 406 609 euros au final car il y a eu une commande supplémentaire de 5000 euros suite à des entrées au 5 mai qui ont été prises en compte.

Concernant les cartes rentrées scolaires, c'est le pôle pour lequel il est le plus difficile de faire une estimation car pour les nouveaux arrivants, il y a très peu d'enfants parfois, mais parfois si et il s'est avéré que, cette fois, il y en avait peu.

Concernant les cartes cadeaux Noël, la différence entre ce qui était prévu (200 000 euros) et ce qui a été dépensé (222 978 euros) est dû au fait qu'en cours d'année les élus ont voté une rallonge de 20 euros par agents.

Monsieur Tomasi ajoute que 30 000 euros avait été gardé en surplus et non utilisés et il y avait été prévu 20 000 euros pour Disney 2026 qui ont bien été utilisés mais en 2026.

Concernant, la subvention, il s'est rendu compte, cette année, qu'il y a eu beaucoup plus de prêts d'honneur qui ont été attribués et donc moins de subventions.

Il y a donc une différence, sur les ASC, au final d'un peu plus de 30 000 euros qui correspond au surplus moins les 20 000 euros de Noël, ce qui est très proche du prévisionnel présenté l'an passé.

En revanche, sur la dotation ASC, il y a une différence entre l'estimation de 755 000 euros et le réel de 844 755 euros comme expliqué suite à la classification et au grand nombre de CDD.

Concernant les remboursements de chèques déjeuner, il est étonné qu'il y en ait de plus en plus (18 788 euros au lieu de 16 000 estimé) alors qu'il y a de plus en plus de cartes donc moins de périmés à redistribuer.

Monsieur Tomasi indique qu'enfin que le qualitatif/quantitatif vient d'être finalisé et sera adressé aux élus dans les prochains jours.

Madame Goujard ajoute qu'il manquait quelques données statistiques notamment sur les ANCV et Wengel.

IV- Présentation du prévisionnel 2026

Monsieur Tomasi indique que le but aujourd'hui n'était pas de venir avec un prévisionnel car il était compliqué de l'estimer correctement mais plutôt prévoir une réunion d'élus comme l'année dernière pour décider de ce qui sera fait.

Il propose donc aux élus de donner quelques pistes aujourd'hui s'ils le souhaitent et décider d'une date pour une réunion.

Madame Grillon indique que de toute façon il va falloir augmenter quelque chose, que ce soit les ANCV ou les cartes de Noël.

Monsieur Tomasi répond qu'il ne faut pas forcément augmenter quelque chose mais il faut faire des choix.

Madame Grillon répond qu'il sera certainement possible de faire les chèques sports et augmenter une dotation.

Monsieur Tomasi répond qu'on ne le saura que quand nous connaîtrons le montant des entrées mais, en effet, si nous restons dans la même équation avec le surplus, il sera possible de faire des choses.

Monsieur Bruno souligne que l'évolution de la masse salariale est plutôt une bonne nouvelle.

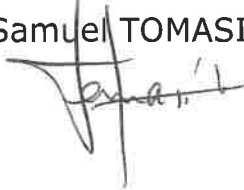
Monsieur Tomasi propose aux élus de se réunir le 18 mai matin et que chaque organisation syndicale en ait discuté avant.
Madame Goujard précise que les décisions seront validées en réunion CSE.
Les élus sont d'accords.

Monsieur Tomasi souhaite remercier Madame Ansart pour son accompagnement et ses conseils.

A 15h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire du CSE

Samuel TOMASI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Samuel Tomasi', written over a horizontal line.

PV approuvé à l'unanimité lors
de la séance du 21/05/2026